

Texte protégé par le droit d'auteur. Pour citer cet article : Jeannine Boëldieu-Trevet, "335 avant notre ère : Thèbes « arrachée en un jour du sol de la Grèce » (Eschine, *Contre Ctésiphon*, 133)", dans PARABAINO (N°ANR-19-FGEN-0002-02) - *Violences de masse, violences extrêmes : mise en perspective*, www.parabaino.fr

Jeannine Boëldieu-Trevet (CRHIA, Nantes, EA 1163)

**"335 avant notre ère : Thèbes « arrachée en un jour du sol de la Grèce »
(Eschine, *Contre Ctésiphon*, 133)"**

Conférence prononcée le 25 septembre 2020 au SHD de Vincennes
dans le cadre de la Journée d'étude « Violences de masse, violences extrêmes : mise en perspective »,
organisée par le programme PARABAINO (N°ANR-19-FGEN-0002-02)

La destruction de Thèbes, châtiée de sa rébellion en 335, le massacre de ses habitants ou leur vente en esclavage par Alexandre, marquèrent profondément les contemporains. L'événement souleva l'indignation des orateurs athéniens tout en alimentant leurs confrontations politiques (*Ctes.* 156, 239, 240 ; *Dém.*, *Cour.* 19, 35, 41, 99 ; *Din.*, *Dém.* 10, 18-21, 24). En témoigne, entre autres, la phrase d'Eschine dans *Contre Ctésiphon*, discours prononcé en 331 à la suite d'une plainte déposée en 336, et dirigé, de fait, contre Démosthène : « Et Thèbes, la cité voisine, n'a-t-elle pas été en un seul jour, arrachée du sol de la Grèce ? »¹ Les autres orateurs athéniens dont nous possédons les discours – Démosthène, Hypéride, Dinarque, Lycurgue – font largement état de l'émotion et de la sidération provoquées en Grèce par le sort réservé à Thèbes. Quelques siècles plus tard, l'épouvante paraît quasi intacte, quoique plus objectivée et raisonnée, chez Diodore de Sicile, Arrien, Plutarque, nos principales sources historiques, et trouve aussi un écho chez Polybe. Elle perdure dans l'*Histoire variée* d'Élien, dans la première moitié du III^e siècle de notre ère et chez Justin, abrégiateur des *Histoires Philippiques* de Trogue Pompée, qui écrit peut-être au IV^e siècle de notre ère². Tous reconnaissent l'atrocité de la répression et de la tuerie de masse qui la caractérisa, mêlant combattants, femmes, enfants et vieillards, sans oublier les multiples exactions perpétrées jusques dans les sanctuaires (D.S., 17.13.6 ; Arrien, 1.8.8).

Diodore, Arrien, Plutarque ou Justin mettent en valeur telles circonstances ou telles motivations dans le processus de décision et d'exécution de ce que Diodore appelle « un grand massacre (*polus phonos*) » (17.13.5), Arrien une « catastrophe grecque (*pathos hellênikon*) » (1.9.1) et Plutarque « un si grand désastre (*pathos têlikouton*) » (*Alex.* 11.11). Chacun aussi s'interroge sur les responsables de la destruction en apportant des touches variées dans les mises en récit, les commentaires et les analyses. Quelle fut la part d'Alexandre, de ses alliés Béotiens et Phocidiens dans l'anéantissement d'une cité entendue ici comme entité urbaine et politique ? Dans sa violence extrême, la destruction de Thèbes pose à coup sûr la question de la fabrication, de la proclamation et des modalités d'énonciation de l'intolérable face à un acte à la fois militaire, politique et très fortement symbolique. Selon Aristote, qui doute cependant que cela soit « juste », il existe « une sorte d'accord général (*homologia*) en vertu duquel les prises de guerre appartiennent aux vainqueurs » (*Pol.* 1.6.1-2 = 1255a) ; ce que soutient aussi Xénophon dans la *Cyropédie* (7.5.73) : la cité conquise appartient au vainqueur « habitants inclus, corps et biens ». Pourtant, dans le cas de Thèbes en 335, ces usages, applicables généralement, furent

vécus et dénoncés comme un excès, comme un franchissement de limites morales, politiques et sacrées et, sans que les mots soient dits ou écrits, comme une transgression.

Fut-ce de la part d'Alexandre et de ses alliés un acte délibéré de violence extrême sur trame de refus de la domination macédonienne par les Thébains, de rivalités anciennes inhérentes à l'histoire de la Béotie et de dissensions internes à Thèbes même ? Fut-ce une combinaison d'événements liés aux difficultés de la succession de Philippe II au moins autant qu'à la résistance thébaine, en quelque sorte un enchaînement fortuit quoique signifiant³ ? En bref, y-eut-il, par Alexandre, la saisie d'une occasion pour imposer à la Grèce sa domination ou bien l'élaboration d'une véritable stratégie de la cruauté destinée à devenir ensuite un instrument structurel de domination sur les hommes et les espaces en cours de conquête ? En relation avec les travaux de Véronique Nahoum-Grappe sur l'épuration ethnique en Ex-Yougoslavie et de Stéphane Audouin-Rouzeau sur le génocide des Tutsis Rwandais, la cruauté sera définie comme l'excès systématisé d'une violence calculée visant à l'anéantissement physique, moral et politique de l'adversaire dans un mouvement de destruction massive⁴. La ruine de Thèbes ne serait-elle pas alors un moment remarquable de désintégration et de recomposition, par l'usage systématisé de la terreur, d'un type de rapports noués dans la guerre et plus particulièrement dans la guerre de siège ? Dans un premier temps j'analyserai les séquences du soulèvement thébain, dans un deuxième j'envisagerai les violences extrêmes, la cruauté et la terreur advenues durant le siège et enfin, dans un troisième, en quoi terreur et cruauté ont participé à assurer la conquête de l'empire achéménide par Alexandre.

Le soulèvement de Thèbes

Après Chéronée, une garnison macédonienne fut établie sur la Cadmée, selon Diodore de Sicile qui n'en dit pas davantage (D.S., 16.87.3). Justin ajoute que Philippe remplaça le régime démocratique thébain par un régime oligarchique confié à trois cents bannis qu'il fit revenir dans la cité (9.4.8)⁵. Platées, Thespies et Orchomène, détruites par Thèbes au temps de son hégémonie, furent restaurées (Paus., 9.38.8)⁶. Toutes mesures qui assuraient à la Macédoine le contrôle de la Béotie.

Premiers mouvements

Les choses se compliquèrent après l'assassinat de Philippe à la fin de l'été 336 (D.S., 16.91.4-5, 92.5, 94.2-4 ; 17.1.1 ; Arr., 1.1 ; Plut., *Alex.*10.6 ; Justin, 9.6-7)⁷. Alexandre prit immédiatement sa succession, mena rapidement l'enquête et ordonna les funérailles de son père (Arstt., *Pol.* 5.6 = 1311b ; D.S., 17.1.1 ; Arr., 1.1 ; Plut., *Alex.*10.8, 11.1 ; Justin, 11.2)⁸. La mort de Philippe sembla ouvrir de nouvelles perspectives en Grèce. Selon Diodore (17.3.1), les Athéniens manifestèrent leur joie, et singulièrement Démosthène (Eschn. *Ctés.*77 ; Plut., *Phocion.*16 et *Dém.* 22). À l'instigation de celui-ci, des contacts auraient été établis avec Attale, envoyé par Philippe en Asie dès le printemps 336, et qui ne voyait pas forcément avec enthousiasme l'avènement d'Alexandre (D.S., 17.3.2). Un accord d'assistance mutuelle aurait alors été conclu. Selon Diodore et Plutarque, d'autres mouvements d'hostilité éclatèrent en Acarnanie, en Arcadie et dans le reste du Péloponnèse (D.S., 17.3.3-5 ; Plut., *Alex.*11.2). Les Thébains manifestèrent alors une première fois leur volonté de défection. « Ils décrétèrent (*epsiphisanto*) », écrit Diodore, d'expulser la garnison macédonienne et de refuser à Alexandre « le gouvernement (*hégemonia*) des Grecs ». Le verbe employé indique qu'il y eut vote. Mais de qui ? Le régime oligarchique fut-il dès ce moment renversé et remplacé par un régime démocratique ? Et dans quelles conditions se déroula le vote puisque les Macédoniens, depuis la Cadmée, semblaient encore contrôler fermement la ville (Din., *Dém.*19) ? Des mouvements au sein de la population thébaine et des contacts avec les Thébains exilés sont plus que probables dès l'automne 336, et peut-être même avec des Macédoniens adversaires d'Alexandre. J'y reviendrai. Les troubles furent promptement réglés par Alexandre soit par la

négociation (Thessalie, Ambracie) soit par la crainte comme celle inspirée à Thèbes par l'installation d'un camp « à proximité de la Cadmée » (D.S., 17.4.4) soit encore par un savant dosage de peur et de diplomatie (Athènes). Alexandre se rendit ensuite à Corinthe où le *sunedrion* de la ligue lui confia, par vote, le commandement de la guerre commune contre les Perses en tant que « *stratêgos autokratôr* » (D.S., 17.4.9)⁹.

Le soulèvement de 335, préparatifs militaires et diplomatiques

La décision du soulèvement de 335 fut prise quand l'éloignement d'Alexandre en Thrace et en Illyrie sembla la rendre possible. C'est en tout cas ce qui ressort des récits d'Arrien (1.7.1-2) et de Diodore (17.8.2, *peri tauta*) : ils font clairement état d'une simultanéité entre la pacification de la Thrace et de l'Illyrie et les troubles qui agitèrent à nouveau la Grèce. Le facteur qui déclencha toutefois la révolte fut la fausse nouvelle de la mort d'Alexandre (Arr., 7.3.2 ; [Démade] *Dodékaétie* 17 ; Élien, *Var.Hist.*12.57 ; Justin, 11.2.8). En croisant les récits de Diodore, d'Arrien et de Plutarque avec les assertions d'Eschine et de Dinarque, on peut tenter d'établir quelques-unes des séquences de la période antérieure au siège tant au plan militaire que diplomatique et politique. Selon Eschine, les Thébains auraient d'abord tenté de corrompre les troupes qui tenaient la Cadmée, et où les mercenaires étaient nombreux, mais y auraient renoncé faute de subsides suffisants (*Ctés.*240)¹⁰. Le coupable est évidemment Démosthène. Selon Arrien, des bannis thébains, revenus de nuit dans la cité, auraient jugé plus expédient de s'emparer de deux officiers macédoniens et de les mettre à mort (1.7.1). L'acte est imputé aux seuls bannis et, en donnant le nom de deux Thébains (Phoenix et Prothytès) dont Alexandre demanda qu'ils lui soient livrés, Plutarque y fait peut-être allusion (*Alex.*11.7). Il s'agit en tout cas d'hommes qui jouèrent un rôle majeur dans le soulèvement.

Les préparatifs furent de deux ordres, politiques et militaires. Avec le geste de la révolte, le régime démocratique paraît installé à Thèbes : réunion de l'Assemblée, débats, discours à fonction persuasive fondés sur la rumeur de la mort d'Alexandre en Illyrie, insistance sur la lutte nécessaire pour la liberté et l'autonomie (Arr., 1.7.2 et 6 ; Plut., *Alex.*11.7). Ce avec quoi Arrien prend ses distances politiques et morales. Diodore permet de préciser quelques procédures : délibération du conseil des chefs (*hêgemones*) de la révolte – peut-être d'anciens béotarques (Arr., 1.7.11) –, décision du conseil, proposition à l'Assemblée et vote (17.9.1).

Là où Arrien évoque un groupe de bannis entraînant une foule abusée par la nouvelle de la mort d'Alexandre, Diodore écrit tout du long de son récit « les Thébains », donnant un sens collectif aux décisions et aux actions. Il laisse ainsi penser à une véritable cohésion politique autour du recouvrement nécessaire de l'*eleutheria* et de l'*autonomia* (17.8.3, 4, 6 ; 9.1.5) en dépit ou/et à cause du passé hégémonique de Thèbes depuis Leuctres (371). Il importe de préciser le sens des termes. Au-delà de la complexité des rapports entre communautés politiques en Grèce au IV^e siècle, l'*autonomia* peut être définie, de manière générale, comme la capacité à se gouverner selon sa propre *politeia* et l'*eleutheria* comme celle de décider seul de la guerre et de la paix¹¹. Ce thème, courant au IV^e siècle, est au cœur des rapports entre souverains macédoniens et cités grecques depuis 338/37. Dans la révolte thébaine, il paraît fondamental, jusqu'à faire ignorer par les rebelles les « signes envoyés par les dieux » et les interprétations qui en furent données (D.S., 17.10.1-6 ; Arr., 1.9.8 ; Paus., 9.6.5-6 ; Élien, *Var.Hist.* 12.57). Il s'oppose en tout cas à l'*hêgemonia*, à l'origine commandement en chef de troupes composites, telle que la conçurent et la pratiquèrent Philippe II puis Alexandre à partir de la constitution de la Ligue de Corinthe¹². Une inscription lacunaire trouvée sur l'Acropole conserve le serment prononcé après la conclusion de la Paix de 338/37 : Philippe y est déclaré *hêgemôn* (*IG II*² 236, 21) et les stipulations reviennent à limiter l'*autonomia* des alliés et à affirmer la suprématie des rois macédoniens¹³. Il convient cependant de ne pas ignorer que les Thébains furent plus divisés qu'il ne peut paraître entre partisans de la négociation et partisans de la lutte armée au moment du siège de 335 (Arr., 1.7.6, 11 ; Plut., *Alex.*11.12).

Au début de la révolte, appel fut lancé aux Arcadiens et autres Péloponnésiens ainsi qu'aux Athéniens pour obtenir leur aide (D.S., 17.8.4, 11.1-2 ; Arr., 1.7.10, 8.3). Dans l'attente de leur venue, l'établissement d'un double retranchement destiné à bloquer la Cadmée fut entrepris (D.S., 17.8.4, 11.1-2 ; Arr. 1.7.10, 8.3), avec, semble-t-il, une attention particulière portée au flanc sud de la citadelle près des « portes qui conduisent à Éleuthères » (Arr., 1.7.9), comme en témoigne le site choisi par Alexandre pour établir son camp avant d'attaquer la ville.

Démosthène et Amyntas (IV)

Dans un souci de contextualisation de la destruction de Thèbes, j'aimerais revenir sur deux points fort débattus et sur lesquels je ne prétends pas apporter de nouveautés : le rôle des Athéniens, surtout de Démosthène, et celui qu'aurait joué Amyntas (IV), fils de Perdiccas III, neveu de Philippe II et cousin d'Alexandre, dans le déclenchement de la révolte.

Les relations entre Athènes et le royaume de Macédoine furent toujours très complexes. Je me bornerai à rappeler l'attitude des Athéniens entre 338 et 335. Démosthène et Lycurgue donnent une description impressionnante de la panique qui s'empara des Athéniens à l'arrivée de Philippe à Élatée (Dém., *Cour.*, 169-173 ; D.S., 16.84.2-5), puis après Chéronée (*Cour.* 193-195 ; Lycurg., *Léocr.* 37-42). Les mesures prises alors furent essentiellement défensives. La population fut rassemblée à l'intérieur des remparts et ceux-ci, en piètre état, furent restaurés (Eschn., *Ctés.* 236 ; Lycurg., *Léocr.* 44). Après le vote d'un décret à son initiative au printemps 337, Démosthène prit sa part dans la direction des travaux de restauration (Dém., *Cour.* 113, 248 ; Eschn., *Ctés.* 27, 28, 31, 236)¹⁴. De plus, sur proposition d'Hypéride, la liberté fut donnée aux esclaves, le droit de cité aux métèques et, selon Démosthène, « les droits furent rendus à ceux qui en avaient été privés » (Lycurg., *Léocr.* 41 ; Dém., *Aristog.* II, 11 ; [Plut.], *Hypéride*, 8 = 849a). À ces mesures exceptionnelles, fut adjoint le vote de la loi – ou du décret-loi – contre les atteintes à la démocratie – ou sur la tyrannie – proposée par Eucratès. Connue par une inscription, ce texte pose plus d'un problème. Je retiendrai qu'il est un bon indicateur d'une crainte forte d'abolition de la démocratie après Chéronée, qu'il s'agisse d'une initiative externe ou/et interne à la cité¹⁵. Comme les autres dispositions, il met l'accent sur l'extrême incertitude politique qui régnait à Athènes en dépit des conditions plutôt inespérées de la Paix de Démade.

Au moment de la mort de Philippe et de l'avènement d'Alexandre, Démosthène restait l'un des acteurs de cette vie politique instable. Selon Diodore, l'orateur aurait été à l'origine de contacts avec Attale (17.3.2, 5.1) et aurait reçu des subsides de Darius III « afin de faciliter une politique anti-macédonienne » (4.8). Un financement par le Roi est plausible : des troubles en Grèce pouvaient lui être d'autant plus nécessaires qu'il avait entrepris, avec Memnon de Rhodes, la reconquête des positions dont s'était emparé Parménion (D.S., 17.7.2-3 ; Plut., *Dém.* 20.4-5). Toutefois, par un glissement ambigu dans le cours de son développement, l'historien mentionne qu'Eschine dénonça Démosthène non pas tant pour avoir reçu de l'argent du Roi que pour l'avoir gardé pour soi. L'accusation de corruption contre Démosthène est une constante chez les orateurs de ce temps, d'Eschine à Dinarque en passant par Hypéride (Eschn., *Ctés.* 156, 173, 209, 239, 259 ; Din., *Dém.* 10, 15, 18, 20, 21 ; Hyp., *Dém.* 17). Elle est reprise par Plutarque (*Dém.* 20.4-5 ; [Plut.] *Dém.* 15 = 848a) et Justin (11.2.7). Elle se précise à propos de la révolte thébaine. Démosthène est accusé de n'avoir pas remis les sommes nécessaires à la subornation de la garnison macédonienne, mais de les avoir gardées pour son usage (Eschn., *Ctés.* 156, 240). Le schéma accusatoire est le même pour la solde de l'armée de mercenaires enrôlée par les Arcadiens (Din., *Dém.* 20-21). Y-eut-il détournement de fonds par Démosthène ? Une enquête fut confiée à l'Aréopage, qui ne rendit jamais ses conclusions. Le débat, souvent vif, reste ouvert entre les chercheurs qui s'intéressent à Démosthène¹⁶. Il est par contre certain que les alliés péloponnésiens sollicités furent bloqués à l'Isthme et n'arrivèrent jamais à Thèbes, peut-être par manque d'argent, peut-être par attentisme, peut-être – plus sûrement ? – en raison de la force des garnisons macédoniennes de Sicyone et de Corinthe. Quant aux Athéniens et à

Démosthène, après avoir fourni des armes aux Thébains, ils s'abstinrent finalement d'intervenir militairement (Plut., *Dém.* 23.1-2)¹⁷.

Le second point concerne le rôle qu'aurait joué Amyntas (IV), fils de Perdiccas III, et/ou ses partisans en Béotie et plus particulièrement à Thèbes. En 360, à la mort de son père, Amyntas était un enfant. Au dire de Justin, seul à en faire état, Philippe aurait exercé quelque temps la régence avant d'être proclamé roi – ou de se faire proclamer roi (7.5.8). Les discussions ne sont pas closes. On sait par Arrien, Plutarque et Quinte-Curce qu'Amyntas fut accusé de complot par Alexandre et exécuté vers 335/334 (Arr., *Succession d'Alexandre*, 22 ; Plut., *Fortune d'Alexandre* 1, 3 = 327c ; Q.C., 6.9.17, 10.24 ; 7.1.42 et 4.5).

Les liens entre Amyntas et la Béotie sont indiqués par Plutarque citant Marsyas de Pella : après son arrivée à Élatée, Philippe aurait envoyé Amyntas comme ambassadeur à Thèbes (*Dém.*18.2 ; Marsyas, *FGrH* 135-136, 20)¹⁸. Ils sont surtout attestés par deux inscriptions, l'une provenant du sanctuaire de Trophonios à Lébadée (*IG* VII 3055), l'autre découverte dans l'Amphiareion d'Oropos (*IG* VII 4251 A)¹⁹. Toutes deux portent le nom d'Amyntas et posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent pour des raisons de libellé et de datation. L'inscription de Lébadée est une liste de consultants ayant versé de généreuses offrandes au sanctuaire²⁰. Amyntas vient en tête de liste avec, dans l'ordre, son nom suivi du déterminatif ethnique (*Makedonôn*), puis du titre de *basileus*. Cet ordre est différent, par exemple, de celui d'une inscription de Potidée-Kassandra (*Syll.*³ 332), qui transcrit un acte administratif de Kassandre. Il commence par *Basileus Makedonôn Kassandros*, qui semble être le titre officiel, peut-être depuis Alexandre²¹. Ici n'est toutefois pas le problème majeur. Plus important est celui de la datation : vers 360/350 ou après la mort de Philippe II entre 338 et 335 ? Dans le premier cas, l'inscription pourrait signifier qu'Amyntas succéda à son père et confirmer ainsi l'assertion de Justin²². Dans le second cas, déjà envisagé par André Aymard, Amyntas aurait, en se proclamant *basileus*, affirmé son hostilité à l'avènement d'Alexandre et cherché en Béotie quelques appuis²³. L'inscription d'Oropos porte, pour sa part, un décret qui confère la proxénie à « Amyntas, fils de Perdiccas ». Elle ne lève guère les incertitudes concernant le libellé et la datation. Le déterminatif ethnique *Makedona* apparaît en surcharge sur un mot martelé où nombre de chercheurs sont tentés de supposer *basileia*. Là encore la datation est variable : milieu du IV^e siècle ou années 338-335 comme le suggèrent Robin Osborne et Peter J. Rhodes qui s'appuient sur Denis Knoepfler²⁴ ? Une datation basse des inscriptions ouvre la perspective d'un rapprochement entre Amyntas et les Béotiens et, plus particulièrement avec les exilés thébains. Selon Ian Worthington, ce rapprochement aurait pu être à l'origine du soulèvement thébain²⁵. Sans aller jusqu'à accepter cette hypothèse, des contacts entre Amyntas et des Thébains ou autres Béotiens ne semblent pas impossibles. On peut en tout cas remarquer une analogie avec les contacts qui se seraient esquissés entre les Athéniens et Attale après la mort de Philippe. Cela pourrait expliquer, pour partie, l'acharnement d'Alexandre à détruire Thèbes.

Le siège : violences extrêmes, cruauté et terreur

Selon Arrien, Diodore de Sicile et Plutarque, Alexandre ne prit pas à la légère le soulèvement de Thèbes. C'est à marche forcée qu'il parvint devant la ville « à l'improviste (*anelpistôs*) » à la tête d'une armée imposante et bien entraînée (Arr., 1.7.4-5 ; D.S., 17.2.3, 8.2-3, 9.1-2 ; Plut., *Alex.*11.6). Tous trois, ainsi que Justin, s'accordent aussi pour dire qu'Alexandre laissa d'abord aux Thébains le temps d'ouvrir une négociation (Arr., 1.7.7, 10 ; D.S., 17.9.2, 5 ; Plut., *Alex.*11.7 ; Justin, 11.3.6). Pourtant le preneur de ville jouit d'un prestige particulier et la pratique de l'assaut est, selon Yvon Garlan, « la meilleure et le symbole le plus évident de la valeur militaire »²⁶. Toutefois les pratiques de siège sont coûteuse en hommes, en

argent, en matériel et, dans le cas de Thèbes en 335, en temps et Alexandre souhaitait passer rapidement en Asie (Arr., 1.1.3 ; D.S., 17.8.2, 9.4).

Le siège

Les opérations du siège sont connues par Arrien et Diodore de Sicile. Leurs récits sont très différents l'un de l'autre, inspiré de Ptolémée et plus technique et tactique pour le premier, plus orchestré rhétoriquement et dramatiquement pour le second²⁷. Dans le cadre qui est ici le mien, je retiendrai d'abord la rapidité, la mobilité et l'adaptabilité tactique d'Alexandre. Après un déplacement de son camp, elles lui permirent de renverser la situation à deux reprises : devant l'Hérakleion lors d'une sortie thébaine, puis lors d'un combat défavorable aux Macédoniens (Arr., 1.7.8-9, 8.4-5 ; D.S., 17.12.4) et, selon le seul Arrien, quand Perdicas se lança de sa propre initiative à l'assaut du retranchement établi par les Thébains au sud de la Cadmée (Arr., 1.8.1-2)²⁸. Je soulignerai ensuite l'importance des portes et des poternes, dont Énée le Tacticien remarque qu'elles constituent l'un des points faibles des enceintes (18.1 et 20.1). Le siège de Thèbes le confirme dans les deux variantes de son récit : la poterne « abandonnée de ses gardiens » par où s'introduisirent Perdicas et ses soldats selon Diodore (17.12.3) ; ou les portes que les Thébains poursuivis par la Phalange ne purent refermer à temps selon Arrien (1.8.5). À ce moment les combats passèrent de l'extérieur à l'intérieur des murs et se transformèrent en combats urbains. Ce sont eux qui valurent la victoire aux Macédoniens et à leurs alliés. John W. Lee a attiré l'attention sur ce type de combat dans la guerre de siège, soit de façon générale en s'appuyant sur les récits d'historiens antiques, soit de façon plus localisée en étudiant, d'après les fouilles archéologiques, le siège d'Olynthe par Philippe II en 348²⁹. À Thèbes, les combats urbains furent particulièrement intenses. Ils revêtirent plusieurs formes. La première, la topographie s'y prêtant, fut celle du combat rangé auprès de l'Ampeion, tombeau d'un des fondateurs mythiques de la ville, Amphion, concepteur et arrangeur des premières murailles de la cité avec son jumeau Zéthos³⁰. La déroute thébaine qui s'ensuivit n'en eut que plus de force symbolique. La deuxième fut la maîtrise des lieux stratégiques et référentiels : remparts, agora, sanctuaires, puis enfin la Cadmée (Arr., 1.8.6). Rompant le siège interne dont elle faisait l'objet, la garnison macédonienne opéra une sortie et prit à revers infanterie et cavalerie thébaine près de l'Ampeion (Plut., *Alex.*11.10).

La troisième, pathétiquement décrite par Diodore, plus sobrement par Arrien, fut la conquête rue par rue et maison par maison de la ville au pied de la Cadmée (Arr., 1.8.8 ; D.S., 17.12.5). Ce fut le point de basculement du combat que l'on pourrait qualifier de noble, en tout cas réglé, au massacre de masse et aux violences extrêmes incluant combattants et populations civiles.

Massacres et violences extrêmes

Selon Diodore, qui met en valeur le courage et la hardiesse des Thébains, les Macédoniens et leurs alliés « tuèrent sans merci (*apheidôs*) » les rebelles (17.13.1). Arrien, peu suspect de sympathie à l'égard des Thébains, ajoute que l'on tua « sans discernement (*oudenî kosmô*) » femmes, enfants, vieillards et suppliants réfugiés près des autels (1.8.8). Si les combattants furent massacrés en nombre, les populations civiles ne le furent pas moins. L'auteur de la *Bibliothèque Historique* fait état des violences et viols que subirent jeunes filles et jeunes garçons (17.13.3). Pour faire sentir l'horreur de la situation, il emploie le verbe *helkô*, tirer avec violence, sans pitié, que l'on trouve chez Homère pour indiquer toutes sortes de violences et mauvais traitements. Il en confirme la teneur en évoquant « la sauvagerie de la vengeance (*tên ômotêta tês timôrias*) » exercée par les Macédoniens (17.13.3). L'adjectif *ômos*, comme le substantif *ômotês* qui en dérive, désigne le caractère plus que brutal, inhumain, des actes commis, leur cruauté³¹. Justin le rejoint en rapportant les paroles prêtées à un prisonnier, Cléadas, qui dénonce comme sans égal dans l'histoire de Thèbes « la violence des viols et des outrages (*quod stupris contumeliisque ita vexatum esse*) » (11.4.3). Quant à Plutarque, quelle

que soit la finalité de son propos, il apporte un éclairage plus personnel en nommant l'une des victimes, Timocléia, sœur de Théagénès qui commanda les forces thébaines à Chéronée et y trouva la mort. Plutarque revient à deux reprises sur le viol de cette Thébaine de haut rang dans la *Vie d'Alexandre* (12.1-6), de manière assez concise, et dans le traité *De la vertu des femmes* (259d-260d) de façon plus prolixe. Lors des combats de rue, un commandant, que Plutarque dit Thrace – est-ce un hasard ? – et ses soldats entrèrent de force dans sa maison. Plutarque prend soin de faire savoir que « cet homme n'était ni convenable (*epieikês*) ni civilisé (*hêméros*), mais arrogant (*hubristês*) et insensé (*anoêtos*) » (*Vertu*, 259e)³². En bref, il se comporte en soudard aviné – il a pillé le cellier –, cupide – il entend faire main basse sur les richesses de la maison –, et lubrique – il viole Timocléia. Les mots sont sans équivoque. Dans la *Vie d'Alexandre*, Plutarque écrit que l'homme « approchait de force (*pros bian*) Timocléia et la déshonorait (v. *kataiskhunô*) » (12.1). Dans la *Vertu des femmes*, il emploie le verbe *sunanapauomai*, coucher avec, et prête de surcroît à Timocléia le regret de n'avoir pu préserver « son corps sans outrage (*to sôma apeiraton hubreôs*) », sans expérience du viol ou ignorant le viol (259f). Plutarque donne à Timocléia une parole certes recomposée, mais il offre ainsi une des très rares possibilités, dans l'Antiquité, d'accéder à la souffrance d'une victime dans un cadre historique ou historicisé. Comme Thèbes, Timocléia est réduite à un corps dominé par une violence radicale et se pense comme telle. Elle énonce un intolérable de temps de guerre et interroge la signification d'une pratique qui fut, à Thèbes en 335, systématique. Elle renverse toutefois la situation par ruse en attirant le violeur dans le jardin où elle prétend avoir caché, au fond d'un puits à sec, l'essentiel de sa fortune. Avec l'aide de ses servantes, elle le pousse dedans et l'ensevelit sous des pierres. De victime, qu'elle demeure et très consciente de l'être, elle se mue en actrice du refus des exactions qui suivirent la défaite thébaine³³.

Le massacre de masse des Thébains est avéré sans qu'on puisse évaluer le nombre exact des victimes combattantes ou non. Après avoir écrit que « ce fut un grand massacre (*pollou de phonou genomenou*) », et que « la ville était partout remplie de cadavres », Diodore estime le nombre de morts à 6 000 (17.13.5, 14.1). Plutarque et Élien donnent le même chiffre (*Alex.*11.2 ; *Var.Hist.*13.7). Hégésias de Magnésie, cité par Agatharclide de Cnide, avance le chiffre de 10 000 sur le mode de l'*amplificatio* (*FGrH* 142F15). Arrien s'abstient de toute évaluation, mais évoque une « catastrophe » (1.9.2) et « l'ampleur du massacre (*kai ho phonos polus*) » (9.6), tout en esquissant un rapprochement avec le sort réservé par les Athéniens à Mèlos et Skiônê (9.5). Justin, sans donner de chiffres, indique que les Thébains subirent de « *gravissima supplicia* » (11.3.7). Le Pseudo-Callisthène lui-même, dans le *Roman d'Alexandre*, se sent obligé d'insister sur le « massacre de la jeunesse thébaine » (1.46a7) après avoir souligné que les Macédoniens « tuèrent sans merci » (46.6)³⁴. Les orateurs athéniens, par contre, sont plutôt discrets sur le massacre en dépit de la proximité temporelle et géographique de l'événement. Démosthène est quasi muet et ne mentionne les souffrances thébaines que pour mieux accuser Eschine (*Cour.*19, 41). Eschine note simplement « les irréparables malheurs (*anêkesta kaka*) » des Thébains et plus particulièrement ceux des enfants (*Ctés.*156). Tous dénoncent cependant la réduction en esclavage de la population et la destruction de la cité en tant qu'entité urbaine et politique (Eschn., *Ctés.*133, 156, 157 ; Din., *Dém.*24 ; Hyp., *Épit.*17). La réduction en esclavage fut en effet massive. Diodore, Plutarque et Élien évaluent à plus de 30 000 le nombre de Thébains vendus (D.S., 17.14.4 ; *Alex.*11.6 ; *Var.Hist.*13.7) pour la somme de 400 talents selon Diodore qui, semble-t-il, mêle produit de la vente et montant estimé du butin. Pierre Ducrey estime cependant plausible la somme rapportée à la seule vente des captifs³⁵. Il remarque de surcroît que les sièges, plus que les affrontements armés, sont souvent suivis du massacre des défenseurs et de l'asservissement des populations pour des raisons politiques et économiques³⁶. À titre d'exemple, il cite parmi d'autres le siège de Thèbes.

La destruction de la ville et son éradication en tant qu'entité politique retinrent davantage l'attention des contemporains comme des historiens. L'horreur ressentie à Athènes

par la disparition d'une des plus anciennes et des plus prestigieuses cités de Grèce est exprimée autant par Eschine en 330 que par Dinarque en 327 et Hypéride en 323. Il s'agit certes, par construction politique et rhétorique, de mieux accuser Démosthène, mais l'émotion et la volonté de la faire sentir sont bien présentes. Les notations plus ou moins stéréotypées sur les maisons en flammes, les sanctuaires pillés, les murs abattus sont les plus courantes. Mais les orateurs rivalisent aussi d'images destinées à convaincre en prenant appui sur la mémoire de la prise de la ville. Eschine donne à voir Thèbes « arrachée en un seul jour du sol de la Grèce » (*Ctés.*139) ; Dinarque présente la ville comme « rayée du milieu de la Grèce (*Dém.*24) ; Hypéride comme « lamentablement effacée (*oiktrôs ephanismenên*) » (*Epit.*17) et Hégésias de Magnésie déplore la transformation de la cité en « lieu privé de voix (*topos aphonos*) ». Par-delà les modèles narratifs, il faut en venir aux mots qui ont été écrits et prononcés. Ils sont ceux de la destruction totale, de la ruine (v. *apollumi*), de l'anéantissement (v. *anairô*, adj. *anastatos*), de l'effacement irrémédiable (v. *aphanizô*), de l'arrachage sans règle, de l'extirpation (v. *anaspô*). Leur accumulation, leur répétition et leur violence indiquent que, dans l'espace clos de la ville conquise, les limites furent outrepassées et que furent niées les règles jusque-là socialement et politiquement partagées.

Alexandre et ses alliés

De ce franchissement des limites, Diodore, Arrien, Plutarque et Justin, à des degrés divers, en imputent, en premier lieu, la responsabilité à Alexandre. Le comportement de celui-ci est d'abord attribué à des motifs d'ordre psychologique. Diodore, Plutarque et Justin insistent sur la colère (*orgê*, *ira*) qui s'empara de lui après le refus de négocier des Thébains (D.S., 17.9.6 ; Plut., *Alex.*13.2 ; Justin, 11.3.7). Il décida alors d'assiéger Thèbes « dans un accès de sauvagerie ». Le verbe *apothêriomai* employé par Diodore renvoie au monde animal : le *thêrion* est un fauve. Plutarque prête d'ailleurs au stratège athénien Phocion l'expression *agriôs anêr* appliquée à Alexandre, et à l'orateur Démade une comparaison avec « un lion gorgé de sang » (*Alex.*17.1 ; *Dém.* 23.6). De lui-même, Plutarque parle de la « cruauté féroce » du roi en utilisant l'adjectif *ômos*, cruel, inhumain, au superlatif. Dans les récits du siège, Alexandre est partout présent dans la décision comme dans l'action. Il fixe les objectifs, ordonne, assigne. Selon Arrien, au cours des combats urbains, il surgit « à tout moment tantôt sur un point tantôt sur un autre » (1.8.7). S'il n'ordonne peut-être pas les massacres, il laisse les Macédoniens et ses alliés phocidiens, thespiens, platéens et orchoméniens agir. Arrien fait alors glisser la responsabilité sur eux en notant leur « fureur (*orgê*) » et leur « haine (*apektheia*) » (1.8.8, 9.6). Diodore est plus explicite encore. Il attribue aux alliés l'essentiel des exactions commises sur les populations non-combattantes par « haine personnelle (*idia ekhtra*) » (17.13.5). Ici, au milieu de la guerre de siège qui en amplifie les effets, apparaît la guerre civile entre Béotiens de cités certes différentes, mais appartenant au même *ethnos* et au même *koinon*, au même peuple et à la même communauté³⁷. De façon pathétique, mais sans qu'il faille réduire pour autant la portée de ce qu'il écrit, Diodore souligne que « des Grecs étaient mis à mort par des Grecs » et que s'accomplirent alors, du fait des alliés, « beaucoup d'effroyables atrocités (*pathê polla kai deina*) ». Il insiste sur la parenté d'origine qui les liait (*suggeneia*), sur le fait qu'ils parlaient la même langue (*homophonia*) et qu'ils étaient voisins (17.13.6). Et c'est cette proximité qui les entraîna, hors de tout contrôle, à infliger aux femmes, enfants et vieillards des sévices *meta tês eskhatês hubreôs*, aux limites ultimes de l'excès, c'est-à-dire le viol et la tuerie³⁸. S'y ajouta la violation des sanctuaires où les victimes avaient cru trouver refuge. Ce que confirme plus brièvement Arrien (1.9.6).

Après la prise de la ville, Alexandre s'effaça très politiquement devant ses alliés et les laissa décider du sort de Thèbes (D.S., 17.14.1 ; Arr., 1.9.9 ; Plut., *Alex.*11.11 ; Justin, 11.3.8). Après le vote émis par le Conseil réuni pour statuer, Alexandre fit raser la ville et mettre en vente les prisonniers. Les terres thébaines furent partagées entre les alliés (Arr., 1.9.9 ;

Justin, 11.4.7). La décision du *sunedrion* prolongeait et amplifiait les violences commises tout en leur donnant une apparence de légalité. Le roi se donna toutefois la liberté de la clémence qui n'engageait que lui, souverainement, sans référence à la loi ni à la justice. Il libéra Timocleia en admirant son courage ; il épargna la destruction aux sanctuaires et à la maison de Pindare ; il évita l'esclavage aux prêtres et prêtresses, aux partisans de la Macédoine et aux descendants de Pindare (Arr., 1.9-10) ; il renonça enfin à l'extradition de la dizaine d'hommes politiques athéniens qu'il avait exigée après la chute de Thèbes, à l'exception de celle du stratège Charidémios³⁹.

Les Thébains coupables de leurs malheurs ?

Dès la destruction de Thèbes, toutefois, un thème apparut : quelle part avaient eu les Thébains dans leur ruine ? Dans nos sources, Eschine est le premier à s'interroger. Dans la même phrase, il déplore la destruction de Thèbes « arrachée en un jour du sol de la Grèce », mais avance qu'elle serait peut-être intervenue justement (*dikaiôs*) en sanction d'une politique *ouk orthos*, ni juste ni droite, du fait aussi d'une démesure ancienne inspirée par les dieux (*theoblabeia*) et d'une déraison de longue date (*aphrosunê*) (Ctés. 133). Chez Diodore, Arrien, Plutarque et Justin, le thème est développé selon plusieurs registres. L'un est immédiat : les Thébains se sont révoltés sans mesurer la dissymétrie des forces. Ils ont fait preuve de témérité et de manque de réflexion (D.S., 17.9.2-3, 10.1 ; Arr., 1.9.6 ; Plut., *Alex.* 11.9). L'autre est plus historique et pourrait valoir justification. Au gré des récits – celui d'Arrien est le plus exhaustif –, sont évoqués d'abord les destructions de Platées commises directement ou indirectement par les Thébains entre la deuxième guerre médique et l'hégémonie thébaine, entre 480 et 373⁴⁰ ; ensuite la volonté de Thèbes de voir Athènes anéantie après la capitulation de 404 (Xén., *Hell.* 2.2.19 ; Isocr., *Plat.* 81 ; Arr., 1.9.7) ; et surtout, la trahison des Thébains qui se rangèrent au côté de Xerxès en 480. La mise en valeur du médisme de Thèbes n'est pas neuve. Elle est, entre autres, le fait d'Hérodote (7.132, 205, 233 ; 9.67), de Thucydide (3.52.3 ; 56.4) et d'Isocrate (*Plat.* 30, 57, 61-62). Elle prend toutefois une force idéologique singulière au moment où Alexandre, après Philippe, envisageait de passer en Asie avec l'approbation des Grecs réunis à Corinthe (D.S., 17.4.9). Justin remonte plus haut encore dans le temps. En fusionnant mythe, théâtre et histoire, il met en évidence la manière dont, selon lui, les alliés dénoncèrent justement la *perfidia* et l'*infamia* des Thébains depuis leur origine (11.3.11). En bref, et Arrien présente cette vision des événements comme assez largement partagée, les Thébains expieraient leur conduite passée. « Tout cela », écrit-il, « était sans invraisemblance attribué au courroux divin » (1.9.6). En mêlant histoire et sacré, Arrien atténue fortement la responsabilité d'Alexandre dans la destruction de Thèbes. Par un discours correctif, il évite ainsi que l'action du roi soit inscrite dans le champ d'une politique délibérée de destruction et de massacres.

En l'état de notre documentation, pourtant, la décision d'assiéger Thèbes revient pleinement à Alexandre, ouvrant ainsi la voie à un processus de violences extrêmes, de massacres de masse et d'anéantissement. Lui revient aussi, pleinement, la décision de remettre aux alliés le sort de Thèbes. De Diodore à Justin, tous insistent sur la terreur qu'inspirèrent aux Grecs la destruction de la ville et le sort réservé à ses habitants (D.S., 17.14.4 ; Arr., 1.9.1 ; Plut., *Alex.* 11.1). Diodore et Plutarque le soulignent : susciter la terreur pour imposer la soumission ne fut pas une simple affaire de circonstances. L'un et l'autre, après avoir noté la sauvagerie de l'acte, mettent l'accent à plusieurs reprises sur la volonté d'inspirer la peur (*phobos*, D.S., 17.4.4 et 9, 9.4, 14.4 ; Plut., *Alex.* 11.11) et plus encore la terreur (*ekplêxis* ou *kataplêxis*, verbes *ekplêssô* ou *kataplêktô*, D.S., 17.4.4-5, 8.1, 15.1 ; Plut., *Alex.* 11.11). Ils associent souvent ces deux champs lexicaux au sein d'une même phrase ou d'un même développement, ce qui en renforce le sens. Plutarque précise qu'Alexandre souhaitait que les Grecs « prennent peur » et donc, désormais, « se tiennent tranquilles ». Diodore laisse entendre qu'il s'agit bel et bien d'une stratégie de la terreur par la cruauté instituée en politique

alternative à la soumission volontaire (D.S., 17.85.1, 90.4, 104.7). Cette stratégie avait été amorcée dès la mort de Philippe lors de la première venue en Grèce d'Alexandre et lors des guerres menées en Illyrie et en Thrace. Le soulèvement de Thèbes lui offrit l'opportunité de définir en action une dynamique militaire et politique de l'exercice de la terreur par la cruauté dans le cadre de la guerre de siège et d'en mesurer les effets. Cette stratégie est à la fois souple, pour tenir compte des difficultés et des aléas des sièges, et calculée, en fonction d'un but : assurer son pouvoir et dominer les hommes et leur territoire par la maîtrise des villes, des points stratégiques et des axes obligés.

Terreur et cruauté pour assurer la conquête

La situation, de fait, ne fut jamais figée durant la conquête de l'empire achéménide. Ce qui fut, pour reprendre une expression de Ian Worthington, « one of the darkest episodes in Alexander's early reign »⁴¹, le roi le transforma en sujet de réflexion politique et en geste initial d'une stratégie de la terreur. Autant que de la bataille, il fit du siège, ou de sa menace, un instrument de la conquête. Il en usa de façon différenciée dans les cités grecques ou hellénisées d'Asie Mineure. À Éphèse, une fois chassés les Perses, il arrêta les massacres (Arr., 1.17.12). À Milet, après une difficile prise de la ville, il épargna les défenseurs de Ladé et laissa la vie sauve au plus grand nombre des Milésiens (Arr., 1.19 ; 5 ; D.S., 17.22.5). À Halicarnasse, après de très violents assauts, il ne rasa peut-être pas la ville, comme l'affirment Arrien (1.23.5) et Diodore (17.27.6), mais que les recherches archéologiques conduites sur les remparts semblent infirmer⁴². Il donna en tout cas l'ordre d'épargner les victimes de l'incendie déclenché par les défenseurs (Arr., 1.23.1-4). Plus à l'est, c'est par l'intimidation qu'il s'empara d'Aspendos en montrant ses forces dans la ville basse (Arr., 1.28.2-3)⁴³.

Tyr et Gaza

Il en alla différemment à partir des sièges de Tyr et Gaza. À Tyr comme à Thèbes, les combats intra-muros furent particulièrement intenses et sanglants. Diodore, Arrien et Quinte-Curce insistent sur les massacres de masse dont Alexandre donna lui-même le signal et auxquels il participa (D.S., 17.46.2 ; Arr., 2.24.2-4 ; QC., 4.4.17), avant de donner l'ordre d'attacher à des croix 2 000 des Tyriens survivants (D.S., 17.46.3 ; QC., 4.4.17)⁴⁴. Le roi épargna cependant celles et ceux qui s'étaient réfugiés dans les sanctuaires. Quant au siège de Gaza, que Diodore ne fait que signaler, Arrien et Quinte-Curce relatent des combats acharnés une fois franchies par les Macédoniens les brèches ouvertes dans le mur (Arr., 2.27.7 ; QC., 4.6.28). Après l'un et l'autre sièges, les prisonniers furent réduits en esclavage (Arr., 2.24.5, 7 ; D.S., 17.46.4). Alexandre marqua les deux prises par des actes symboliques. À Tyr, il ordonna des sacrifices et des processions somptueuses en l'honneur d'Héraklès-Melquart (Arr., 2.24.6 ; D.S., 17.46.6) et consacra à ce dernier l'engin – une lithobole ? – qui avait ouvert la première brèche dans le rempart (Arr., 2.32.1)⁴⁵. À Gaza, selon Quinte-Curce (4.6.29), il aurait fait attacher à un char, par les talons, le commandant de la garnison, Balthis, et l'aurait traîné autour de la ville jusqu'à ce que mort s'ensuive. L'historicité de l'acte est sujette à caution⁴⁶. Toutefois, le rapprochement entre la conduite d'Alexandre et celle d'Achille, explicité par Quinte-Curce, n'est pas sans intérêt littéraire et imaginaire. Achille est certes le meilleur des Achéens, mais il est aussi l'*agrios anêr*, le sauvage qui suscite par ses massacres la colère du Scamandre (*Il.*21.317) et l'*ômêstês anêr*, le carnassier, que dénonce Hécube (*Il.*24.207). Achille est celui qui, de manière terrifiante explore les confins de la guerre et de soi-même⁴⁷.

Sogdiane et Bactriane

Ce qui pouvait apparaître ponctuel devint systématique, voire systémique, pendant la conquête des satrapies orientales et de l'Inde. Entre 330 et 327, en Sogdiane et en Bactriane,

Alexandre fut confronté aux guerillas menées par Bessos et Spithaménès. Il recomposa alors son armée pour la rendre plus légère et réactive ; développa la pratique des colonnes mobiles, des incursions et raids à marches forcées à partir de bases le plus solidement établies que possible « pour dévaster et brûler les villages des environs », nous apprend Quinte-Curce (7.6.10). Ce fut le cas, par exemple, aux alentours de Maracanda (Samarcande). Il installa enfin villes, fortins et garnisons pour contrôler au mieux les axes et les points stratégiques. Il dut cependant assiéger nombre de cités, entre autres en Sogdiane – sept selon Arrien (4.2-3) –. Ces sièges furent particulièrement brutaux et sanglants, comme en témoignent, entre autres, les prises de Gaza de Sogdiane et de Cyropolis. En raison de lacunes dans l'œuvre de Diodore, les deux seules sources sont Arrien et Quinte-Curce. À Gaza, Alexandre ordonna de mettre à mort tous les hommes et livra à ses soldats le reste de la population (Arr., 4.2.3-4 ; QC., 7.6.16). Et, commente Quinte-Curce, « la ville fut totalement détruite pour que son malheur serve d'exemple aux autres et les maintiennent dans le devoir. » Cyropolis, ville construite par Cyrus, et ville symbole s'il en fût, subit un sort analogue après des combats vigoureux à l'intérieur des murs (Arr., 4.3.1-4 ; QC., 7.6.19-23)⁴⁸.

En Inde

Violences extrêmes et massacres, jusqu'à l'extermination (*apôleia*, D.S., 17.104.7), atteignirent toutefois leur plus grande intensité durant les sièges conduits en Inde entre contreforts himalayens et Penjab, à Massaga et Sangala avant d'avoir atteint l'Hyphase, puis dans le pays des Malles (ou Malliens) sur la route du retour contraint⁴⁹. Le siège de Massaga, où mercenaires indiens et défenseurs Assacéniens résistèrent fermement, fut conclu par le massacre des mercenaires et de leurs épouses combattantes qui, après la prise de la ville, s'étaient regroupés dans un camp (Arr., 4.27.3-2 ; D.S., 17.84.2-6 ; Plut., *Alex.*59.6-7). Diodore donne de cette violence extrême un récit dramatique qui vaut reproche. Plutarque, plus bref, considère ce massacre comme « une tache » sur la conduite militaire d'Alexandre. Il emploie le mot *kêlis* qui signifie aussi souillure et honte. Après avoir vaincu Poros, Alexandre se dirigea vers l'Hydraotès (la Ravi) pour soumettre les Cathéens. Le siège de Sangala est essentiellement connu par Arrien qui en donne un récit détaillé (5.22-24). Nombre de défenseurs de la ville furent abattus méthodiquement lors des deux sorties qu'ils effectuèrent. Puis, après avoir sapé le rempart, les Macédoniens s'emparèrent de la ville en dépit d'une forte résistance et firent un carnage. Selon Arrien, 17 000 Indiens périrent. Le reste de la population (70 000 personnes) fut fait prisonnier (Arr., 5.24.5). Polyen précise que Sangala fut prise « brutalement (*phonikôs*) » et de « manière barbare (*barbarikôs*) » (4.3.30). Dans la suite de la campagne contre les Cathéens ce que Polyen présente comme un acte de générosité (*philanthropia*) ressemble à une intimidation : en vue d'une ville à soumettre, Alexandre plaça des otages non combattants (vieillards, femmes et enfants) devant la phalange. Le généreux retour à leurs proches qu'imagine Polyen n'est peut-être que l'utilisation du système du bouclier humain⁵⁰.

La stratégie de la terreur par l'exercice calculé de la cruauté atteignit un maximum durant la conquête du territoire des Malles, peuple vivant entre l'Akésinès (la Chenab) l'Hydraotès (la Ravi) et l'Hyphase (la Satlej), qui s'opposait au passage d'Alexandre. En divisant l'armée en plusieurs colonnes, il enserra leur territoire comme dans une nasse. Il l'envahit en prenant lui-même la tête d'une colonne et en suivant un itinéraire imprévu qui passait par un désert. Réputés comme étant « parmi les plus belliqueux des Indiens » (Arr., 6.4.3 ; D.S., 17.98.1 ; Plut., *Alex.*63.2), les Malles firent l'objet d'une véritable traque. De prises de villes en traversées de fleuves et en ratissages de bois et marais riverains, ils furent exterminés. De cette chasse, Arrien est le seul à donner un récit détaillé, construit de manière très subtile selon plusieurs registres littéraires et narratifs⁵¹. Diodore, Plutarque, Quinte-Curce et Justin sont beaucoup plus brefs. Sans s'attarder sur les massacres, ils mettent en valeur, de manière quasi épique, la folle bravoure d'Alexandre grièvement blessé après avoir sauté du

rempart à l'intérieur de la dernière ville assiégée et avoir combattu seul quelque temps (D.S., 17.98.5-6, 99.4 ; Plut., *Alex.*63.3_13 ; Justin, 11.9.5-12). Arrien lui-même ne se fait pas faute de rapporter la scène avec quelque emphase (6.9.3-6). Par la structure même de ces récits, l'extermination des Malles est sinon invisibilisée du moins fortement masquée. On ne peut toutefois douter qu'il y eut extermination délibérée. Quelques mots d'Arrien, qui note la venue auprès d'Alexandre des ambassadeurs « de ce qui restaient des Malles (*tôn Mallôn tôn hupoleipomenôn presbeis*) », le laisse comprendre (6.14.1). Il s'agissait bien de faire un exemple par la terreur : ceux qui refusent de se soumettre sont, au mieux, réprimés brutalement ou, stade ultime, exterminés⁵².

Qu'il l'ait envisagé ou non dès la destruction de Thèbes, Alexandre fit de la guerre de siège un instrument de la conquête et la démonstration de sa domination sur les territoires conquis liée à l'affirmation de son pouvoir royal. À Thèbes comme à Tyr ou ailleurs, cette pratique engendra des processus sans cesse renouvelés de violences extrêmes, avant tout dans les combats intra-muros, et des comportements hors normes. Le siège de Thèbes constitue, de ce point de vue, un acte initial. Il convient de la placer dans une perspective longue de pensée des modalités de la conquête. Inspirer la terreur par la destruction des villes et la mort en masse est l'une de ces modalités clairement réfléchies par Alexandre. Il en usa largement en amplifiant le mouvement après avoir quitté les terres grecques au fur et à mesure qu'il s'emparait des parties orientales de l'empire achéménide. Jusqu'au paroxysme. Si ce mot a le sens d'action poussée à son extrême de cruauté, c'est bien ici qu'il doit être écrit. Par la guerre de siège dont il maîtrisait tous les aspects techniques, Alexandre porta une atteinte fondamentale au champ des forces politiques et morales qui régissaient encore les cités grecques. La cohérence d'une pratique de la terreur grâce au siège des villes ou points fortifiés récalcitrants se lit de bout en bout de la conquête, tout en ne manquant pas d'une assez remarquable plasticité. Cette cohérence est fondamentalement militaire et politique, mais offre peut-être aussi un aspect qui tient au comportement particulier du conquérant. C'est au moins ce que laissent entendre nos sources. La plus intéressante d'un point de vue historique et littéraire provient de Quinte-Curce. Ce dernier prête à un ambassadeur scythe des paroles qui semblent puisées dans Hérodote. Envoyé auprès d'Alexandre à l'automne 329, il aurait fustigé « le désir d'avoir plus » du roi (7.8.19) comme l'avait fait Tomyris, reine des Massagètes, à l'encontre de Cyrus (1.212). Le discours, moral, a toutefois moins de force que celui, très politique, d'Hérodote dénonçant toute forme de conquête.

Selon Plutarque (*Alex.*12.3), Alexandre regretta parfois d'avoir détruit Thèbes, non sans une certaine duplicité dans l'expression du regret si l'on en croit Arrien (2.15.3). Il n'envisagea toutefois jamais de reconstruire Thèbes. C'est Kassandre qui entreprit de la faire revivre en 315 (D.S., 19.53.1 ; Paus., 9.7.1 ; Strabon, 9.2.5). Signe de l'horreur qu'avait suscitée sa disparition, Diodore et Pausanias insistent sur les contributions qu'apportèrent à la reconstruction les Athéniens et diverses cités de Grèce, d'Italie et de Sicile (D.S., 19.54.2 ; Paus., 9.7.1). Diodore ajoute que, faute de pouvoir aider directement à la reconstruction, certaines cités « envoyaient de l'argent ». Confirmation épigraphique fut apportée de ces dons provenant d'une souscription internationale dès la fin du XIX^e siècle grâce à une inscription fragmentaire publiée par Maurice Holleaux⁵³. Un second fragment fut découvert vers 1992 et publié en 2014. Ses 19 lignes complètent heureusement la première liste⁵⁴. Les contributeurs institutionnels et privés mentionnés ainsi que l'importance de leurs dons sur près de trente ans permettent de mesurer l'importance que revêtit la destruction de Thèbes et sa reconstruction.

ABRÉVIATIONS

Revues

Les abréviations des titres de revues sont celles de l'*Année Philologique*.

Inscriptions

IG : *Inscriptiones Graecae*.

IK : *Inschriften griechischer Städte aus Kleinasien*, Bonn, 1972.

Choix : POUILLOUX J., *Choix d'inscriptions grecques*, Paris, 2003.

LSCG : SOKOLOWSKI F., *Lois sacrées des cités grecques*, Paris, 1969.

M&L : MEIGGS R. et LEWIS D., *A Selection of Greek Historical Inscriptions to the End of the Fifth Century B.C.*, Oxford, 1988.

Mauerbauinschriften : MAIER C., *Griechische Mauerbauinschriften*, Heidelberg, 1959-1961.

R&O : RHODES P.J., OSBORNE R., *Greek Historical Inscriptions*, Oxford, 2003.

Syll³ : W. DITTENBERGER, *Sylloge Inscriptionum Graecorum*, Berlin, 1915 (3^e éd.).

Tod : M.N. TOD, *A Selection of Greek Historical Inscriptions*, Chicago, 1985 (1^{ère} éd. 1933-1948, Oxford).

NOTES

¹ Les traductions sont celles de la Collection des Universités de France, à l'exception de : Arrien, *Histoire d'Alexandre. L'Anabase d'Alexandre le Grand*, Paris, 1984, tr. de P. SAVINEL et *Histoire de la succession d'Alexandre*, Paris, 2017, tr. de P.-O. OLIVIER ; Aristobule de Cassandreia, in *Historiens d'Alexandre*, Paris, 2001, tr. de J. AUBERGER ; Ps. Callisthène, *Le roman d'Alexandre*, Paris, 1992, tr. de G. BOUNOURE et B. SERRET ; Élien, *Histoire variée*, Paris, 1991, tr. de A. LUKINOVITCH et A.-F. MORAND ; Quinte-Curce, *Histoire d'Alexandre*, Paris, 2007, tr. d'A. FLOBERT. Sauf mention contraire, les dates s'entendent comme avant notre ère.

² M.-P. ARNAUD-LINDET, introduction à la traduction de Justin sur le site forum romanum : <https://www/forumromanum.org/literature/justin/introduction.html> ; B. MINEO, Introduction à *Justin, Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue Pompée*, CUF, Paris, 2016, p. LV-LXIX, se range à l'analyse de G. Zecchini qui situe l'œuvre entre 395 et 407. Voir G. ZECCHINI « Per la datazione di Giustino », in A. GALIMBERTI ET G. ZECCHINI (éds), *Studi sull'epitome di Giustino*, Milan, 2016. Pour sa part, W. HECKEL, *Justin, Epitome of the Philippic History of Pompeius Trogus*, 1, Oxford, 2011, p. 8-9, date plutôt l'*Abrégé* du début du III^e siècle
³ S. ENGLISH, *The Sieges of Alexander the Great*, Barnsley, 2009, p. 39.

⁴ V. NAHOUM-GRAPPE, « l'usage politique de la cruauté : l'épuration ethnique (ex-Yougoslavie, 1991-1995) », in F. HERITIER, *De la violence*, 1, Paris, 2005 [1995], p. 275-323 ; S. AUDOUIN-ROUZEAU, « Le génocide des Tutsis Rwandais : au-delà de la violence », in N. BARRENDON et I. PIMOUGUET-PEDARROS (éds), *La transgression en temps de guerre*, Rennes, à paraître.

⁵ N. HAMMOND, *Philip of Macedon*, Londres, 1994, p. 156-157 ; J.-N. CORVISIER, *Philippe II de Macédoine*, Paris, 2002, p. 255.

⁶ Platées avait été détruite en 373 (Isocr., *Plat* ; DS, 15.46.2-6 ; Paus., 9.1.8, 4.9) ; Thespies annexée à Thèbes en 371 (Xén., *Hell.*6.3.1 ; D.S., 15.46.6) ; Orchomène détruite en 364, puis en 349 (DS, 15.79.5 ; Paus., 9.15.8). Voir P. ROESCH, *Thespies et la Confédération béotienne*, Paris, 1965, p. 44-47 et J. BUCKLER, *The Theban Hegemony 371-362 BC*, Londres-Cambridge Mass., 1980, p. 21-23.

⁷ N. HAMMOND, *Philip*, *op.cit.*, p. 170-171 ; J.-N. CORVISIER, *Philippe*, *op.cit.*, p. 268-269 ; I. WORTHINGTON, *By the Spear, Philip II, Alexandre the Great. The Rise and the Fall of Macedonian Empire*, Oxford, 2014, p. 111-113.

⁸ Confirmation dans un fragment d'un auteur anonyme provenant des papyri d'Oxyrrhinos, daté de la fin du II^e siècle, *Ox.pap.* XV, 1798, frg.1, publié par B.P. GRENFELD et A.S. HUNT, *The Oxyrrhinos Papyri*, Part XV, Londres-Oxford, 1922, p. 122-123. Voir aussi N. HAMMOND, *The Genius of Alexandre the Great*, Londres, 1997, p. 29-30.

⁹ Selon nos sources, les *stratêgoi autocratores* apparaissent pour la première fois durant la guerre du Péloponnèse (Thuc., 6.8.2 ; IG I² 98 = Tod¹ 77A). Voir W.K. PRITCHETT, *The Greek States at War*, 2, Los Angeles-Londres, 1974, p. 42-44 ; D. HAMEL, *Athenian Generals, Military Authority in the Classical Period*, Leyde, 1998, p. 201-203 ; J. BOËLDIEU-TREVET, *Commander dans le monde grec au V^e siècle avant notre ère*, Besançon, 2007, p. 245-247. Philippe avait aussi été désigné *stratêgos autokratôr* pour l'expédition contre les Perses selon le passage que Diodore de Sicile consacre au Congrès de Corinthe réuni après Chéronée en 337 (16.89.3). Toutefois, dans l'inscription lacunaire qui donne le texte du serment prêté après les accords de paix conclus avec Philippe, ce dernier est dit *hêgemôn* : IG II² 236 ; Syll³ 260 ; Tod² 177 ; R&O 76 ; tr. et commentaire dans P. BRUN, *Impérialisme et démocratie à Athènes. Inscriptions de l'époque classique*, Paris, 2005, 83.

¹⁰ Financer le départ d'une garnison d'occupation n'est pas exceptionnel. Voir l'inscription, datée des années 334-332, portant le décret qui attribue une couronne d'or à un citoyen d'Érythrées (IK1 Eruthrai 21). Celui-ci a avancé

l'argent qui a permis le départ des troupes mercenaires qui servaient la Perse. Tr. et commentaire dans P. BRUN, *Hégémonies et sociétés dans le monde grec. Inscriptions grecques de l'époque classique*, Bordeaux, 2017, n° 75.

¹¹ La notion d'*autonomia*, accolée à celle d'*eleutheria*, reçut une valeur juridique avec le rescrit du Roi de 386 (Xén., *Hell.* 5.1.30-31). Le mot ne fut toutefois pleinement défini qu'à partir de 384 dans les textes des traités d'alliance conclus entre Athènes et diverses cités. Selon *IG II²* 34, 20-21, Chios s'allia à Athènes « dans la liberté et l'autonomie ». Le sens se précise en 377 dans le décret de fondation de la seconde confédération athénienne (*IG II²* 43, 20-25). Il est stipulé que chaque cité « se gouverne selon la *politeia* qu'elle souhaite sans être astreinte à une garnison ni à un gouverneur et sans être soumise au tribut » (tr. P. BRUN, *Impérialisme*, *op.cit.*, 46). La formule est analogue dans le texte qui formalise l'alliance entre Athènes et Chalcis en 377 (*IG II²* 44, 21-26). Sur le sujet, entre autres : J. BICKERMAN, « *Autonomia*. Sur un passage de Thucydide (1.144.2) », *RIDA* 5, 1958, p. 313-344 ; M. OSTWALD, *Autonomia : its Genesis and Early History*, Philadelphie, 1982 ; P. KARAVITES, « *Eleutheria* and *Autonomia* in Fifth Century Interstate Relations », *RIDA* 29, 1982, p. 145-162, et « The Political Use of *Eleutheria* and *Autonomia* in the Fourth Century among the Greek City-States », *RIDA* 31, 1984, p. 167-191 ; E. LÉVY, « *Autonomia* et *Eleutheria* au V^e siècle », *RPh* 41, 1983, p. 249-270 ; M.H. HANSEN, « The 'autonomous City-State'. Ancient Fact and Moderne Fiction », in M.H. HANSEN et K. RAAFLAUB (éds), *Studies in the Ancient Greek Polis*, Stuttgart, 1995, p. 22-43 ; A. GIOVANNINI, *Les relations entre États dans la Grèce antique, du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca 700-200 av. J.-C.)*, Stuttgart, 2007, p. 97-103 ; P. LOW, *Interstate Relations in Classical Greece. Morality and Power*, Cambridge, 2007, p. 187-193.

¹² Pour une approche des termes désignant le commandement dans le cadre des alliances : J.-C. COUVENHES, Introduction à *La Symmachia comme pratique du droit international dans le monde grec, d'Homère à l'époque hellénistique*, Besançon, 2016, p. 13-49. L'*hégemonia* est une notion centrale où le facteur militaire est prépondérant mais où, plus politiquement, une puissance peut imposer une dépendance à ses alliés par un traité. Le thème de la relation entre l'*hégemôn* et l'autonomie des alliés est au centre des rapports entre les souverains de Macédoine et la Grèce (p. 42-44). Sur un plan plus militaire, dans le même ouvrage : J. BOELDIEU-TREVET, « Les commandements alliés dans le monde grec de la deuxième guerre médique à la bataille de Chéronée », p. 67-95.

¹³ Le texte de l'inscription précise : « Je ne détruirai pas les accords conclus avec [Philippe], je ne renverserai pas la royauté de Philippe et de ses descendants ni les *politeiai* en vigueur dans chaque état quand ont été jurés les serments » (*IG II²* 236, 11-14 ; *Syll³* 260 ; R&O, 76), tr. P. BRUN, *Impérialisme*, *op.cit.*, 83.

¹⁴ Une stèle de marbre brisée découverte au Pirée porte le texte très détérioré d'une loi sur la réfection des murs du Pirée, datée de 337/36. Cette inscription est peut-être à mettre en rapport avec le décret de Démosthène : *IG II²*, 244 ; C. MAIER, *Mauerbauinschriften* 1, 10 ; tr. de P. BRUN, *Impérialisme*, *op.cit.*, 100.

¹⁵ B.P. MERITT, *Hesperia* 21, 1952, p. 355, 5 ; J. POUILLOUX, *Choix*, 32 (texte, traduction et commentaire : décret-loi) ; P. BRUN, *Impérialisme*, *op.cit.*, 101 : loi. Tous deux font la relation avec des menées anti-démocratique dont Philippe II pourrait être l'instigateur. B. ECK, *La mort rouge. Homicides, guerre et souillures en Grèce ancienne*, Paris, 2012, p. 336-346, soutient que, certes, Philippe favoriserait plutôt les régimes oligarchiques ou tyranniques, comme en Eubée en 341, mais que la mention de l'Aréopage dans le texte serait liée à une lutte intense entre pro et anti-macédoniens, entre autres Charidémus. La situation politique à Athènes en 335 est sans doute extrêmement complexe.

¹⁶ Par exemple : P. CARLIER, *Démosthène*, Paris, 1990, p. 235, admet que Démosthène ait pu avoir un appui de Darius III pour financer un soulèvement anti-macédonien et p. 236, émet l'hypothèse qu'il y eut diverses tractations et que, plus tard, dans l'affaire d'Harpale, Démosthène ait pu recevoir « quelques talents » conservés pour le bien ultérieur de la cité. P. BRUN, *Démosthène, rhétorique, pouvoir et corruption*, Paris, 2015, p. 276-284, préfère placer le débat à un niveau plus général en analysant la notion antique de corruption et en notant que l'accusation de corruption est un des éléments des polémiques politiques, rhétoriques, morales et philosophiques du temps. Pour sa part, I. WORTHINGTON, *Demosthenes of Athens and the Fall of Classical Greece*, Oxford, 2013, p. 232 (Thèbes) et p. 320 (Harpale) estime les accusations infondées et voit en Démosthène « the victim of a political conspiracy ».

¹⁷ Voir J.C. TREVETT, « Demosthenes and Thebes », *Historia* 48, 1999, p. 184-202.

¹⁸ Démosthène, *Cour.* 211, 213, mentionne l'ambassade sans citer de nom. Diodore, 16.85.3, la mentionne aussi mais l'attribue à Python de Byzance.

¹⁹ Texte et tr. partielle de l'inscription, d'ailleurs perdue, par F. SALVIAT et C. VATIN, « le règlement de Lébadée sur la consultation de l'oracle de Trophonios », in F. SALVIAT et C. VATIN (éds), *Inscriptions de Grèce centrale*, Paris, 1973, p. 81-84 ; tr. seule dans P. BRUN, *Hégémonie*, *op.cit.*, 120.

²⁰ Voir P. BONNECHERE, *Trophonios de Lébadée. Cultes et mythes d'une cité béotienne au miroir de la mentalité antique*, Leyde, 2003, p. 59-61, et « Oracles et mentalités grecques. La confirmation d'un oracle par une seconde consultation au même sanctuaire », *Kernos* 26, 2013, p. 73-94.

²¹ Remarques d'A. AYMARD : « Basileus Makedonôn », *RIDA* 4, 1950, p. 61-97, repris dans *Études d'Histoire Ancienne*, Paris, 1967, p. 100-122.

²² N. HAMMOND, *Philip*, *op.cit.*, p. 24-26. P. BRUN, *Hégémonies*, *op.cit.*, 120, date « par commodité » l'inscription de 350 environ, tout en envisageant une datation plus tardive.

²³ A. AYMARD, *art.cit.*, p. 103, 120-122 ; J.R. ELLIS, « Amyntas Perdikka, Philip and Alexander the Great », *JHS* 91, 1971, p. 13-24 ; P. GOUKOWSKY, « Les maisons princières de Macédoine de Perdikkas II à Philippe de Macédoine », in C. BRIXHES et P. GOUKOWSKY (éds), *Hellênika Symmikta. Histoire, archéologie, épigraphie*, Nancy, 1991, p. 43-66 ; I. WORTHINGTON, « Alexander's Destruction of Thebes », in W. HECKEL et L. TRITTLE (éds), *Crossroad of History. The Age of Alexander the Great*, Claremont, 2003, p.65-86 et *By the Spear, op.cit.*, p. 131.

²⁴ R&O, 75, commentaire p. 371-373 ; D. KNOEPFLER, *Eretria XI, Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, Lausanne, 2001, p. 370-380.

²⁵ I. WORTHINGTON, « Alexander's Destruction of Thebes », *art.cit.*, et *By the Spear, op.cit.*, p. 131. L. PRANDI est beaucoup plus nuancée dans « A few remarks on the Amyntas conspiracy » in W. WILL (éd.), *Alexander der Grösse*, Bonn, 1998, p. 91-101, tout en adoptant la chronologie basse des inscriptions.

²⁶ Y. GARLAN, *Recherches de poliorkétique grecque*, Athènes-Paris, 1974, p. 203.

²⁷ Pour les étapes du siège et la critique des deux historiens : N. HAMMOND, *Alexander the Great, King, Commander and Statesman*, Bristol, 1980 [1963], p. 60-61 et *The Genius, op.cit.*, p. 44-46 ; S. ENGLISH, *The Sieges of Alexander, op.cit.*, p. 37-38 ; I. WORTHINGTON, *By the Spear, op.cit.*, p. 132-133 ; W. HECKEL, *In the Path of Conquest. Resistance to Alexander the Great*, Oxford, 2020, p. 35-40.

²⁸ Voir aussi Paus., 9.11.4. La localisation de l'Hérakleion, hors de la Porte Elektraï, au sud-est de la Cadmée, est archéologiquement connue depuis 2004 : AD 56-59 (2001-2004), 2011, Chron. B, p. 134-136 ; *Kernos* 26, 2013, ChronARG, 03.07 ; V. ARAVANTINOS, « Le temenos d'Héraklès à Thèbes » (en grec), in S. OIKONOMOU (éd) *Arkaïologikes sumboles*, T.3, *Boiôtia kai Euboia*, Athènes, 2015, p. 85-106 et « The Inscriptions from the Sanctuary of Herakles at Thebes : An Overview », in N. PAPA ZARKADAS (éd.), *Epigraphy and History of Beotia. New Finds, New Prospects*, Leyde, 2014, p. 149-210. Sur les murs de Thèbes et la zone de recoupement entre les murs de la Cadmée et l'enceinte de la ville basse : S. SYMEONOGLOU, *The Topography of Thebes from the Bronze Age to modern Times*, Princeton, 1985, p. 117-122.

²⁹ J.W. LEE, « Urban Warfare in the Classical Greek World », in V.D. Hanson (éd.), *Makers of Ancient Strategy from the Persian Wars to the Fall of Rome*, Princeton-Oxford, 2010, p. 138-162 et « Urban Combats at Olynthus, 348 BC », in P. FREEMAN et A. POLLARD (éds), *Fields of Conflict : Progress and Prospect in Battlefield Archaeology*, Oxford, 2001, p. 11-22. Ce fut aussi le thème de l'intervention de P. MICHOUDET, « La pratique du combat urbain par les guerriers hellénistiques : aperçus tactiques et expérience combattante sur un théâtre d'opérations spécifiques », Table ronde *Recherches sur la guerre de siège de l'Antiquité à nos jours*, organisée par I. PIMOUGUET-PEDARROS, Université de Nantes, 28-29 Mars 2019.

³⁰ Hom., *Od.* 11.260-265 ; Ap. Rh., *Arg.* 1.735-741 ; Ps. Calisth., *Roman d'Alexandre*, variante A1 46a.4-7 du texte. Mise au point dans K. MACKOWIAK, « Les mythes fondateurs de Thèbes et l'histoire : les mises en forme du passé d'une cité et leurs enjeux », in M.-R. GUELFUCCI (dir.), *Jeux et enjeux de la mise en forme de l'histoire. Recherches sur le genre historique en Grèce et à Rome*, 2, Besançon, 2010, p. 563-589.

³¹ P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, 2009 [1968-1980], sv *helkô* et *ômos*.

³² Plutarque cite comme source Aristobule de Kassandreia. Voir aussi Polyen, 8.40.

³³ Sur le thème de l'intervention des femmes dans la guerre, voir, par exemple, S. GEORGOUDI, « To Act, Not Submit : Women's Attitudes in Situation of War in Ancient Greece », in J. FABRE-SERRIS et A. KEITH, *Women & War in Antiquity*, Baltimore, 2015, p. 200-213.

³⁴ Voir les remarques de C. JOUANNO, « un épisode embarrassant de l'histoire d'Alexandre : la prise de Thèbes », *Kiêma* 18, 1993, p. 245-258.

³⁵ La somme provient d'Athénée, IV 148a, d'après Clitarque. Voir : P. DUCREY, *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique*, Paris, 1999 [1968], p. 252 ; G. LE RIDER, *Alexandre le Grand, monnaie, finances et politique*, Paris, 2003, p. 40-42. Pline donne un aperçu du butin dont s'empara Alexandre en citant lustres et lampadaires de sanctuaires (*Hist.Nat.* 34.14) et tableaux (35.98).

³⁶ P. DUCREY, « Prisonniers de guerre en Grèce antique, 1968-1999 », *Pallas* 51, 199, p. 9-23.

³⁷ Le nom de Béotiens est littérairement attesté dès Homère dans le Catalogue des vaisseaux (*Il.* 2.494-504). Thespies est citée v.498 ; Platées v.504 et Orchomène v.511. Thèbes n'apparaît pas. Les Phocidiens sont présent v.517. Les Béotiens sont cités par Pindare (*Ol.* 6.151-152). Hérodote emploie « les Béotiens » à deux reprises (5.76, 77). Dans le récit de l'expédition des Béotiens et des Chalcidiens contre Athènes en 506. Il utilise les termes « le peuple des Béotiens » quand il cite le texte d'une inscription figurant sur la base d'un quadrigé de bronze érigé par les Athéniens sur l'Acropole pour célébrer leur victoire (5.77). Le texte cité par Hérodote est proche de celui de deux inscriptions retrouvées sur l'Acropole et datées du début du V^e siècle (*IG I³* 501 = M&L 15 = LSCG 78). Sur la perception qu'avaient les Béotiens de leur unité et celle qu'en avaient les Grecs : S.C. BAKHUISEN, « The ethnos of the Boeotians », in S. LAUFFER (dir.), *Boiotika. Vorträge vom 5^o Internationalen Böotien Kolloquium*, Munich, 1989, p. 65-72 ; attestations épigraphiques : H. BECK, « Ethnic Identity and Integration in Boeotia. The Evidence of the Inscriptions (6th-5th BC) », in N. PAPA ZARKADAS, *The Epigraphy and History, op.cit.*, p. 19-44. Quant à la constitution du premier *koinon*, elle est datée des années 525-520 par J.A.O LARSEN, *The Greek Federal States*,

- Oxford, 1968, p. 26-38 suivi par R.J. BUCK, « The Formation of the Boeotian League », *CPh* 68, 1972, p. 94-101 et *A History of Boeotia*, Alberta 1979, p. 107-120 ; par J. DUCAT, « La confédération béotienne et l'expansion thébaine à l'époque archaïque », *BCH* 97, 1973, p. 59-73 ; par H. BECK, *Polis und Koinon. Untersuchungen zur Geschichte und Struktur des Griechischen Bundesstaaten im 4^e Jahrhundert v. Chr.*, Stuttgart, 1997, p. 86-88 et par G. MAFFODA, *Il Koinon beotico in età arcaica e classica. Storia ed istituzioni*, Rome, 1999, p. 20-26. Mise au point de E. MACKIL, « Creating a Common Polity in Boeotia », in N. PAPA-ZARKKADAS, *The Epigraphy and History*, *op.cit.*, p. 45-67 et de A. SCHACHTER, *Boiotia in Antiquity*, Cambridge, 2016, p. 51-65.
- ³⁸ Sur le sens de « viol » de l'expression, mise au point de A. PARADISO, « Violenza sessuale, hybris e cosenso nelle fonti greche », in R. RAFFAELI (éd.), *Vicende e figure femminile in Grecia e Roma*, Ancône, 1995, p. 93-109 et de P. PAYEN, *Les revers de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, 2012, p. 173-174.
- ³⁹ La liste est variable d'une source à l'autre et est toujours incomplète. Arrien (1.10.4) : Démosthène, Lycurgue, Hypéride, Polyecte, Charès, Charidémus, Éphialte, Diotimos et Moeroclès ; Diodore (17.15.1) ne cite que Démosthène et Lycurgue ; Plutarque (*Dem.*23.4) retient Démosthène, Polyecte, Éphialte, Lycurgue, Moeroclès, Demon, Callisthène et Charidémus et dans *Phocion* (17.2), Démosthène, Lycurgue, Hypéride et Charidémus.
- ⁴⁰ J. BOELDIEU-TREVET, « Platées trois fois châtiée (480, 429-427, 373 av.n.é.) », in P. GILLI et J.-P. GUILHEMBET (dir.), *Le châtimement des villes dans les espaces méditerranéens (Antiquité, Moyen-Âge, Période moderne)*, Turnhout, 2012, p. 35-48.
- ⁴¹ I. WORTHINGTON, *By the Spear*, *op.cit.*, p. 134.
- ⁴² I. PIMOUGUET-PEDARROS, « Le siège d'Halicarnasse par Alexandre », *Enquêtes et documents* 25, 1998, p. 15-33.
- ⁴³ I. WORTHINGTON, *By the Spear*, *op.cit.*, p. 150-156 ; W. HECKEL, *In the Path*, *op.cit.*, p. 60-69.
- ⁴⁴ Arrien évalue à 8000 le nombre de morts (2.24.4) ; Diodore à 7000 (17.46.3) ; Quinte-Curce à 6000 (4.4.16).
- ⁴⁵ L'engin était monté sur deux trières amarrées aménagées en plateforme de tir (D.S., 17.43.4 et 46). Pour ce type d'engin, voir I. PIMOUGUET-PEDARROS, *La cité à l'épreuve des rois. Le siège de Rhodes par Démétrios Poliorkète (305-304 av. J. -C.)*, Rennes, 2011, p. 177-178.
- ⁴⁶ N. HAMMOND, *The Genius*, *op.cit.*, p. 97, récuse l'épisode. *Contra* : I. WORTHINGTON, *By the Spear*, *op.cit.*, p. 178-179, qui remarque qu'Hector était mort quand Achille lui infligea le même traitement. W. HECKEL, *In the Path*, *op.cit.*, p. 114-116, consacre un long développement à l'épisode. Il invite à la prudence mais relève tout ce que cela implique de cruauté à l'encontre de l'ennemi.
- ⁴⁷ C. MAUDUIT, *La sauvagerie dans la poésie grecque d'Homère à Eschyle*, Paris, 2006, p. 106-107 ; J. BOELDIEU-TREVET, « Violences extrêmes en temps de guerre dans le monde grec (V^e-IV^e siècles) », in I. BOEHM et M.-C. CHARPENTIER (dir.), *Les frontières du sauvage*, CEA 52, 2015, p. 149-172.
- ⁴⁸ En dernier lieu, pour le détail des opérations : W. HECKEL, *In the Path*, *op.cit.*, p. 181-197, avec bibliographie antérieure.
- ⁴⁹ A.B. BOSWORTH, *Alexander and the East. The Tragedy of Triumph*, Oxford, 1996, p. 133-145 et « The Indian Campaign, 327-325 BC », in J. ROISMAN (éd.), *Brill's Companion to Alexander the Great*, Leyde, 2003, p. 159-168.
- ⁵⁰ W. HECKEL, *In the Path*, *op.cit.*, p. 248.
- ⁵¹ C. MUCKENSTURM-POULLE, « Alexandre chez les Malles : techniques d'un récit dans l'Anabase d'Arrien », in M.-R. GUELFUCCI, *Jeux et enjeux*, *op.cit.*, p. 371-382.
- ⁵² N. HAMMOND, *Alexander the Great*, *op.cit.*, p. 230, note la grande brutalité de la campagne et dans *The Genius*, *op.cit.*, p. 172-173, que les Malles subirent de terribles pertes. A.B. BOSWORTH, *Alexander and the East*, *op.cit.*, p. 133-145, met en évidence une stratégie de la terreur. Il est suivi par I. WORTHINGTON, *By the Spear*, *op.cit.*, p. 254-256 ; W. HECKEL, *In the Path*, *op.cit.*, p.261, et R. STONEMAN, *The Greek Experience of India from Alexander the Great to the Indo-Greeks*, Princeton-Oxford, 2019, p. 74-79.
- ⁵³ M. HOLLEAUX, « Sur une inscription de Thèbes », *REG* 8, 1895, p. 7-48, article repris et complété dans *Études d'épigraphie et d'histoire grecque* 1, 1968 [1938], p. 1-40. Ce fragment présente une liste amputée de donateurs institutionnels. Manquent toutefois les cités et peuples mentionnés par Diodore et Pausanias. C. HABICHT, *Athènes hellénistique. Histoire de la cité d'Alexandre le Grand à Marc-Antoine*, Paris, 2006 [2000], p. 80, souligne le rôle des Athéniens. C. BEARZOT, « Cassandro e la ricostruzione di Tebe. Propaganda e interessi peloponesiaci », in J. BINTLIFF (éd.), *Recent development in History and Archaeology of Central Greece*, BAR International Serie 866, 1997, p. 265-276, met en valeur la participation de Messène et de Megalépolis. Voir aussi D. KNOEPFLER, *Leçons du Collège de France. Épigraphie et histoire des cités grecques : Pausanias en Béotie, Thèbes et Tanagra*, 2005-2006, p. 636-640.
- ⁵⁴ K. BURASELIS, « Contributing to the Reconstruction of Thebes. A new Fragment of IG VII 2419 = Syll³ 337 », *ZPE* 188, 2014, p. 159-170. Compléments de D. KNOEPFLER, *BE, REG* 127, 2014, n° 204. Ce second fragment comporte exclusivement le nom de généreux donateurs privés. Pour une mise en perspectives des deux fragments : Y. KALLONTZIS et N. PAPA-ZARKKADAS, « The Contributions to the Refoundation of Thebes. A New Epigraphic and Historical Analysis », *ABSA* 114, 2019, p. 293-315.